

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 JUIN 2026

**Délibération n°2026.06.154**

**Désignation d'un représentant de GrandAngoulême à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)**

**LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 29 mai 2026

**Secrétaire de Séance**: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

**Excusé(s)**: Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication : 17/06/2026

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.06.154**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Créée en 1960 à l'initiative d'un groupe de maires de toutes tendances et placée sous la présidence de Michel Durafour, alors maire de Saint-Etienne, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités territoriales : communes et groupements de communes, métropoles, départements et régions.

La FNCC, (<https://www.fncc.fr>) association pluraliste, est un lieu de rencontre entre élus permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

La FNCC signe une convention triennale avec le ministère de la Culture depuis 1995, instaurant ainsi un dialogue suivi avec l'Etat. Agréée organisme de formation des élus territoriaux depuis le 1er juillet 1994 par le ministère de l'Intérieur, elle offre un calendrier de sessions de formation de qualité répondant aux besoins et aux souhaits des élus.

La FNCC met en place des groupes de travail qui élaborent, en concertation avec les professionnels, des propositions concrètes. La Fédération est par ailleurs en lien régulier avec les commissions des affaires culturelles du Sénat et de l'Assemblée nationale.

L'adhésion de GrandAngoulême à la FNCC permettra d'ancrer la collectivité dans un réseau pluraliste de collectivités, représentées par leurs élus et de prendre part à l'évolution des politiques culturelles publiques. La Fédération entend promouvoir la diversité de la création artistique et l'inventivité des territoires au travers de ses membres.

GrandAngoulême, en tant que collectivité adhérente doit être représentée par une personne physique.

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 217/06/2026

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Monsieur Gérard DESAPHY comme représentant de GrandAngoulême à la fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC).

<b>Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 317/06/2026